

## Concept de fundraising et de transparence

AG du 27 mai 2017

### 1. But

#### 1.1. Fundraising

La question de la transparence est étroitement liée à celle du fundraising, raison pour laquelle un seul document réunit ces deux thématiques. Ce document a pour but de montrer comment les Jeunes Vert-e-s font face aux dons.

#### 1.2. Transparence

La transparence est une thématique importante pour les partis et organisations. Avec la transparence, il devrait être possible de déterminer et d'analyser l'origine des recettes et dépenses de quelque organisation. Cela joue un rôle central dans le lobbying pour savoir qui apporte des contributions financières et à qui elles profiteront plus tard. Plus une organisation perçoit de l'argent, plus elle est influencée par ses bailleurs de fonds.

### 2. Actuellement: initiative sur la transparence dans le financement des partis

#### 2.1. En bref

L'initiative demande que les partis et comités se montrent transparents. Les grosses contributions ne devraient pas être anonymes. Les partis et organisations devraient déclarer à la Chancellerie fédérale toute facture ou don de plus de CHF 10'000.-. Les chiffres seraient dévoilés au public avant chaque élection et/ou votation.

#### 2.2. Arguments

- La transparence renforce notre démocratie directe
- La transparence soutient la construction de l'opinion
- La transparence renforce la confiance en la politique

### 3. Principes fondamentaux relatifs au fundraising

#### 3.1. Origine des dons

##### Donc moralement défendables

Les Jeunes Vert-e-s n'acceptent des fonds provenant uniquement de sources en adéquations avec leurs lignes directrices et principes fondamentaux. Quant à la mise en place d'un catalogue de critères, une chose est sûre, il est impossible d'en réaliser un qui soit exhaustif.

Les Jeunes Vert-e-s décident sur l'acceptation de dons dans des cas individuels. La co-présidence peut décider d'accepter des dons qui ne représentent pas de problème. En cas de dons controversés, c'est le comité qui décide d'accepter ou refuser le don.

##### Traitement similaire pour les personnes physiques et morales

Les personnes physiques et morales seront traitées de la même façon par rapport à la politique de dons.

##### Montants des dons

Les Jeunes Vert-e-s ne connaissent pas de limite supérieure pour les contributions via les dons.

Si un don dépasse le 10% du budget annuel des Jeunes Vert-e-s, le nom des donateurs-trices sera publié sur le site internet. Si la personne en question ne souhaite pas voir son nom publié, les Jeunes Vert-e-s ne pourront pas accepter son don.

Toutes les personnes qui donnent plus de CHF 500.- seront automatiquement publiées sur le site des Jeunes Vert-e-s. La personne qui ne souhaite pas voir son nom publié sur le site doit activement se manifester pour la non-publication de celui-ci.

##### But des dons

Le/la donateur-trice ne peut décider de l'usage de son don. Les dons octroyés aux Jeunes Vert-e-s peuvent être utilisés dans n'importe quel projet de ces derniers. Les dons, par exemple adressés pour soutenir des initiatives, doivent être explicitement attribués au comité de ladite initiative.

#### 3.2. Comment relierons-nous nos principes de base du fundraising avec l'initiative pour la transparence ?

L'initiative sur la transparence ne concerne les Jeunes Vert-e-s uniquement dans le cadre où ces derniers dépassent le niveau de contribution prononcé dans l'initiative sur la transparence.

L'initiative peut nous concerner dans le cas où nous aurions une proposition de don supérieure à CHF 10'000.-. Selon le concept de transparence publié précédemment, il est mentionné que les dons supérieurs aux 10% de notre budget annuel (qui avoisine

les CHF 6'000.- pour 2017) sont de toute façon publiés. Dans le cas où le/la donateur-trice veut rester anonyme, le don sera refusé.

### 3.3. Comment nous répondons aux incohérences relatives à l'initiative pour la transparence?

#### Incohérence avec les Jeunes Vert-e-s

Les Jeunes Vert-e-s se conforment aux termes de l'initiative sur la transparence.

#### Incohérence vis-à-vis des autres partis et organisations

Le manque de transparence de la part d'autres partis et/ou organisations doivent être publiées. Les Jeunes Vert-e-s se prononcent pour une transparence forte au sein de la politique suisse.

Le manque de transparence du comité, qui concernerait les Jeunes Vert-e-s ou les Verts, doit également être rendu publique. C'est ainsi que nous pourrons garantir la transparence dans la politique de manière crédible et cohérente.

## 4. Procédure

Le concept du fundraising et de la transparence sera soumis à l'Assemblée générale pour un vote. La mise en oeuvre incombe au comité ou à la co-présidence des Jeunes Vert-e-s Suisses.